



Périgueux, le 11 octobre 2018

Mr Claude GAILLARD
Président du CDOS 24

à

Monsieur Germinal PEIRO
Président du Conseil Départemental

Objet : Centre Médico Sportif.

Monsieur le Président,

Le Comité Olympique et Sportif de la Dordogne, en 1975, a instauré le Centre Médico-Sportif.

A l'époque il se voulait ouvert au plus grand nombre de Sportifs qui pouvaient obtenir gratuitement une attestation de non contre-indication à la pratique Sportive.

Cette spécificité départementale, seul CDOS en Aquitaine, par l'augmentation de ses fréquentations, avait exigé l'investissement de plusieurs médecins.

Hélas, le problème récurrent du manque de médecins nous a contraint à limiter le nombre de visites assurées par le Dr BRUNO a sa capacité d'accueil. (une demi-journée par semaine le mercredi après-midi).

Bien évidemment les contraintes budgétaires du CNDS, depuis plusieurs années, nous ont conduits à supprimer dans un premier temps la mise à disposition de matériel à destination des éducateurs de clubs comme le CAP, le FC TRELISSAC etc... (Un KIT d'entraînement Porlatim, 1 spiromètre, des sports testeurs, 1 électrocardiographe, des cardio-fréquence mètre, un doseur de lactates, un défibrillateur, une ceinture d'électrodes, un matelas immobilisateur à dépression, 2 Temix Foot, 2 bosu, 4 powerbreath iroman. Ce matériel étant, pour la plupart, obsolète aujourd'hui.

Nous avons donc concentré notre action sur les visites obligatoires des Sections Sportives, mais également, et je dirais avant tout, sur l'aide gracieuse, que nous pouvons apporter dans ce domaine aux plus défavorisés notamment les familles nombreuses, les pluri-licenciés, les personnes nécessiteuses (plus de 200 consultations par an).

Il restait à notre charge de trouver les moyens de défrayer le médecin.

2018 a sonné l'arrêt des subventions du CNDS.

Nous n'ignorons pas la volonté du Conseil Départemental de créer des maisons médicales et souhaitons pouvoir nous y associer pour pérenniser notre service.

Le réaménagement de l'ancienne trésorerie municipale de la rue Victor Hugo, envisagé pour la Maison des Sport, l'espace ainsi obtenu, me paraît être une opportunité pour implanter ce CMS sous l'égide conjointe (Conseil Départemental – CDOS 24).

Dans l'attente du développement de l'initiative prévue par vos soins, il me semble opportun de continuer ce service à la population, au sein de la Maison des Sports.